

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/09/2015

Réception par le Prefet : 15/09/2015

Publication : 18/09/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-8-2-12

Séance du vendredi 11 septembre 2015

ADDITIF À LA CONVENTION DE PLANIFICATION 3LAND ET AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DÉPARTEMENTALE AU PROJET 3LAND AU TITRE DE L'ANNÉE 2015

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS,
M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE,
MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-
VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP,
MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT,
MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. MULLER Lucien.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2015-2-5-2 du 19 février 2015 relative au Budget primitif 2015 – Politique liée à la prospective et à l'aménagement du territoire,
- VU la délibération de la Commission Permanente CP-2012-9-11-1 du 21 septembre 2012 relative à la déclaration d'intention du projet 3Land,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2013-7-5-6 du 5 juillet 2013 relative à l'Eurodistrict Trinational de Bâle – subvention au projet Dreiland,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❑ approuve l'additif à la convention de planification 3Land, joint en annexe à la présente délibération,
- ❑ autorise le Président à signer cet additif,
- ❑ autorise le versement de la subvention de **10 000 €** à l'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB) pour l'année 2015 au titre du suivi du 3Land,
- ❑ autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20421 programme F215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité